

Transformatorenhäuschen des städtischen Elektrizitätswerkes in Chur

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Bauzeitung**

Band (Jahr): **49/50 (1907)**

Heft 8

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-26678>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

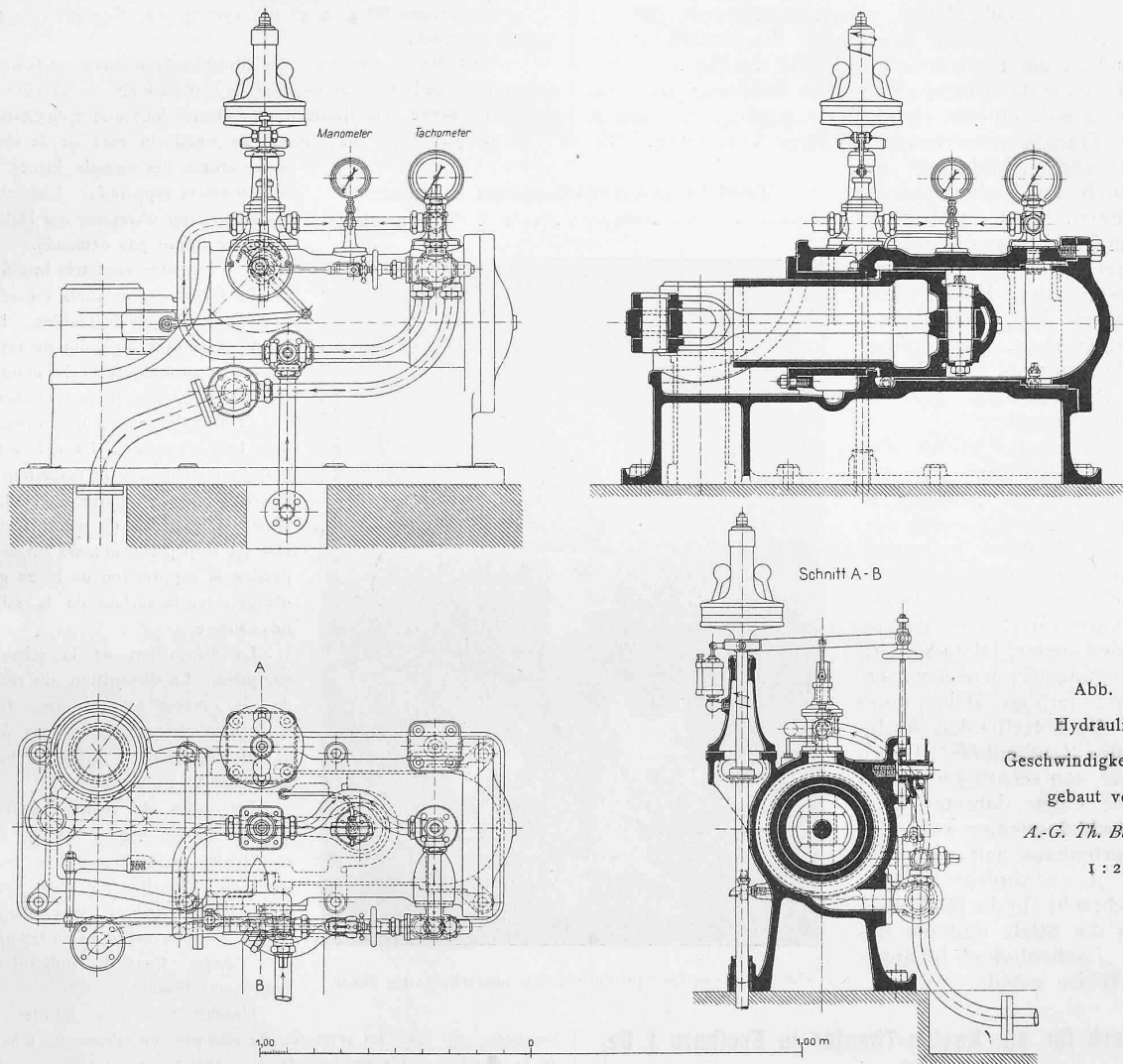


Abb. 36.
Hydraulischer
Geschwindigkeitsregulator
gebaut von der
A.-G. Th. Bell & Cie.
1 : 25.

Die untern, im Wasser liegenden Lager haben sämtlich Kompositionsschalen, die auf der Druckseite mit Stopfbüchse versehen sind, um das Eindringen von Sand und Schlamm zu verhindern. Als Schmiermaterial für diese Lager wird Konsistenzfett verwendet. Die Erfahrung hat gezeigt, dass sich diese Lager auch in andauernd schlammigem Wasser sehr gut bewähren und nach jahrelangem Betriebe blank erhalten.

Die *Regulatoren* (Abb. 35 u. 36) werden mit Pressöl betrieben und haben einen horizontal angeordneten Differentialkolben, dessen grössere Druckfläche von 1257 cm^2 für variablen Druck und dessen kleinere Gegendruckfläche von $1257 - 855 = 402 \text{ cm}^2$ für konstanten Druck berechnet ist. Der zum Regulieren aller drei Kränze erforderliche Druck beträgt 20 bis 25 Atm. Die Steuerung erfolgt mittelst vollkommen entlastetem Ventil, System Bell. Die Regulierung kann sowohl von Hand als namentlich auch automatisch durch den Regulator bedient werden.

(Forts. folgt.)

Transformatorhäuschen des städtischen Elektrizitätswerkes in Chur.

Im Laufe des vergangenen Jahres wurden anlässlich der Erweiterung des städtischen Elektrizitätswerkes in und bei Chur eine Reihe von Transformatorhäuschen erstellt, die sich in ihrer glücklichen äusseren Gestaltung von ähnlichen Bauten unterscheiden und deswegen hier kurz besprochen werden sollen.

Vom Stadttingenieur hierzu beauftragt, bearbeiteten zunächst die Architekten *Schäfer & Sulser* in Chur mehrere

der Häuschen, Form und Anlage je nach dem vorhandenen oder erhältlichen Baugrund bestimmend, und der örtlichen Umgebung anpassend.

Bei dem ersten dieser kleinen Gebäude, das auf städtischem Boden errichtet wurde (Abb. 1 u. 2, S. 100) und etwa eine Viertelstunde vor der Stadt an einem kleinen städtischen Garten liegt, war der Anschluss eines Pavillons als Unterstand für das Publikum möglich und erwünscht. Das Häuschen ist in Bruchstein, der obere Absatz in Betonsteinen gemauert. Für die Wegführung der Leitungsdrähte wird das Dach durch einen kleinen betonierten Tambour unterbrochen, um den ein Ring aus \square Eisen gelegt ist, der auf Konsolen die Isolatoren für die Drähte trägt.

Zwei weitere Stationen (Abb. 3 bis 6, S. 101) wurden mit ihrer Strassenfront in bestehende alte Gartenmauern eingebaut. Ihr Aufbau ist ähnlich wie bei dem vorherbeschriebenen Häuschen, nur sind sie beide in Eisenbeton ausgeführt, die Aussenflächen einfach verputzt, die Eisenteile, Türe, Gitter und Ring frisch farbig gestrichen, und die Dachflächen mit Biberschwänzen, zum Teil mit alten, eingedeckt. Die Erstellungskosten der Transformatorhäuschen wurden durch die besondere Formgebung in keiner Weise vermehrt.

Anlässlich der Erbauung einer Transformatorstation für die Lichtversorgung des Gäuggeliquartiers fragte das städt. Bauamt an, ob es erlaubt werden könnte, auf Grund und Boden des „Laubenhofes“, einer neuerstellten Privatbaute mit Hof- und Gartenanlage, ein derartiges Häuschen zu erbauen. Aus dieser Anregung entwickelte sich die Idee, die Station in Verbindung mit einem Gartenhäuschen für den „Laubenhof“ zu errichten, die dann auch von den Architekten *Nikolaus Hartmann & Cie.* in St. Moritz,

den Erbauern des Laubenhofes, verwirklicht wurde (Abb. 7 bis 12, S. 102). Die Stadt genehmigte die Erstellung des Häuschens hart am Trottoir in der Flucht der Gartenmauer und erhielt dafür das Untergeschoss des Pavillons, das von der Strasse aus durch eine eiserne Türe zugänglich gemacht wurde, als Transformatorraum zu ihrer Verfügung. Die Strom-Zu- und -Abführung geschieht durch im Boden verlegte Kabelleitungen. Der darüber liegende, vom Garten aus zugängliche und auf drei Seiten mit festen Sitzbänken ausgestattete Raum, dient den Bewohnern des „Laubenhofes“ als Gartenhäuschen, das infolge der Verschiebung bis zur Gartenmauer, freien Ausblick auf die ganze Strasse gewährt.

Das Häuschen ist an den schon bestehenden Torbogen angebaut. Die Sockel wurden in sichtbarem Tuffsteinmauerwerk ausgeführt, die darüber gelegenen Mauerflächen verputzt und zur Dacheindeckung ebenfalls Biberchwänze verwendet; alle übrigen Bauteile, wie Fenster, Jalousieläden, Türen, Aufgangstreppe usw. erfuhren eine farbige Behandlung gleich wie die betreffenden Architekturteile des „Laubenhofs“. Durch eine Arkade von schattigen Naturlauben, die einen dahinter gelegenen Waschhängegang verdeckt, ist das Gartenhaus mit dem Gebäude des „Laubenhofs“ in Verbindung gebracht. In die Baukosten haben sich die Stadt und die Besitzer des „Laubenhofs“ in angemessener Weise geteilt.

Transformatorhäuschen in Chur.

Erbaut von den Architekten *Schäfer & Sulser* in Chur.



Abb. 1. Transformatorhäuschen ausserhalb der Stadt.

Wettbewerb für ein Kasino-Theater in Freiburg i. Ue.

Procès-verbal des délibérations du Jury

(Suite et fin.)

Avant de passer à l'examen des projets retenus en dernier lieu le Jury se permet de signaler la valeur artistique et les bonnes dispositions des façades des projets suivants: N° 3. «In dulci júbilo», 4. «30 XI 06»,

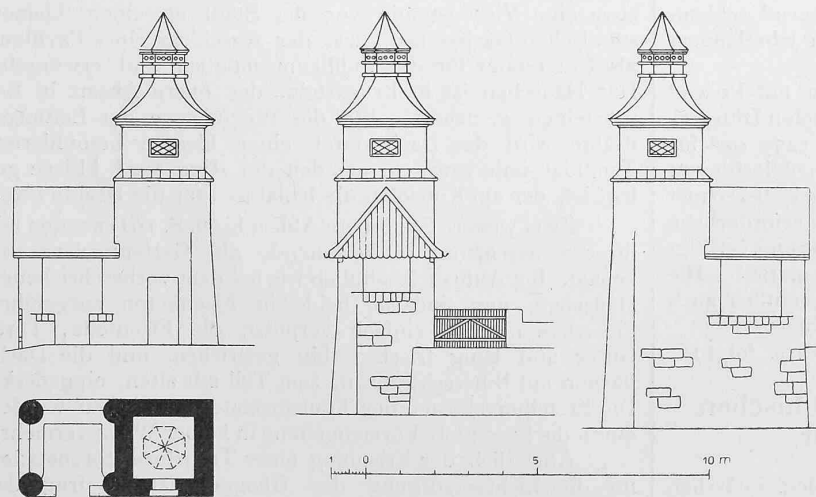


Abb. 2. Transformatorhäuschen ausserhalb der Stadt. — Masstab 1 : 200.

27. «S. P. Q. F.», 33. «Molésou», 39. «Gesang und Tanz», 41. «Lorette», et l'intéressante et charmante perspective du 45. «Arte et Voluptate».

Le projet N° 12. Disque noir et blanc, est d'un grand caractère, il mérite une mention particulière.

Les projets N° 1, 2, 7, 13, 15, 22, 48, donnent lieu aux observations suivantes:

N° 1 Motto «Cyclette». La situation du bâtiment est bonne; celui-ci gagnerait cependant à être diminué un peu en longueur du côté de l'Ouest afin de permettre l'établissement d'un chemin tout autour du Casino-Théâtre.

Le jardin est bien ouvert au soleil du côté de la vue mais les beaux arbres des Grands Places sont malheureusement supprimés. L'auteur a donné beaucoup trop d'ampleur au Hall d'entrée; un foyer n'était pas demandé.

Les vestiaires sont très insuffisants.

La forme des escaliers est défectueuse; l'un d'eux manque de lumière. Le dégagement de la salle au point de rencontre du public en sortant avec celui débouchant par les escaliers est trop étroit et encombré.

Très belle entrée, bien disposée, mais avec trop d'ampleur. La salle est en bonne communication avec le restaurant; elle est avantageusement séparée du Hall, avec de bons dégagements et issues latérales mais elle est trop petite comme surface; le Jury préfère la suppression de la 2^e galerie afin d'augmenter la surface de la salle au rez-de-chaussée.

La disposition de la scène est bien comprise. La disposition du restaurant et de ses annexes est heureuse. Le pavillon à musique n'est cependant pas à sa place, et les dépendances (office et buffet) sont insuffisantes.

Les salles de sociétés devraient être placées au 1^{er} étage. L'accès des salons et cabinets particuliers par un escalier sans issue en sa partie inférieure est inadmissible, les lavabos et lieux d'aisance font défaut. Il n'en existe ni au rez-de-chaussée, ni à l'étage. Ceux du sous-sol sont absolument insuffisants.

L'architecture des façades n'est pas heureuse; le Jury lui reproche de manquer de silhouette, d'harmonie et de proportions. L'exécution de ce projet pourrait se mouvoir dans des conditions de coût acceptables.

N° 2. «Gardons les arbres». Emplacement bon, et utilisation du terrain pour le jardin très comprise.

L'auteur a fort heureusement su conserver les beaux arbres des Grands Places, qui constitueront toujours un puissant et agréable élément décoratif.

L'entrée du Casino est bonne; les escaliers gagneraient à avoir plus d'ampleur. De même, les galeries des vestiaires pourraient être quelque peu élargies.

On verrait avec plaisir les dimensions de la salle augmentées afin de diminuer l'importance des galeries en encorbellement. Les escaliers au bout des galeries latérales pourraient être supprimés.

Les dispositions de la scène et ses dépendances sont bonnes. La communication de la salle et du restaurant est suffisante, sans être cependant tout à fait satisfaisante.

La disposition du café-restaurant est en principe recommandable, les façades devraient notamment en être plus ouvertes du côté de la vue et la disposition intérieure de la salle être moins «hâchée».

Les dépendances (buffet et office) sont trop exigües et les lavabos et cabinets disposés avec trop de parcimonie. L'étage devrait être remanié et le nombre des salles augmenté. Le groupement des façades accuse normalement la disposition des plans

mais l'architecture n'en est pas mûre et laisse fort à désirer. Les façades sont loin d'être à la hauteur du plan.

L'auteur a visiblement cherché à restreindre le plus possible la surface du bâtiment, il est allé un peu loin peut-être dans cette voie mais

le Jury envisage que le projet peut facilement et sans très grandes modifications recevoir l'ampleur qui lui fait défaut.

N° 7. «Imago». Par la grandeur dispendieuse du bâtiment, le jardin est réduit à des proportions mesquines. Le bâtiment dépasse même un peu la limite accordée mais par des hors-d'oeuvres seulement.

L'entrée est bonne: le vestiaire suffisant, mais n'existant que d'un côté de la salle. Les vestibules de l'entrée sont larges et bien éclairés.

les arbres existants. L'entrée est bonne, mais il est inutile de rétrécir le porche et de le diviser en deux parties. Les vestiaires sont insuffisants. La salle a des proportions exagérées, mais bien flanquées de galeries latérales, la communication avec le restaurant est très bonne. La scène est bien comprise, mais pourrait être réduite un peu comme la salle. Il n'y a qu'un escalier accédant aux galeries. La position du café-restaurant est bonne, mais ce local est insuffisamment ajouré sur les façades. Sa forme

Transformatorenhäuschen in Chur.

Erbaut von den Architekten Schäfer & Sulser in Chur.

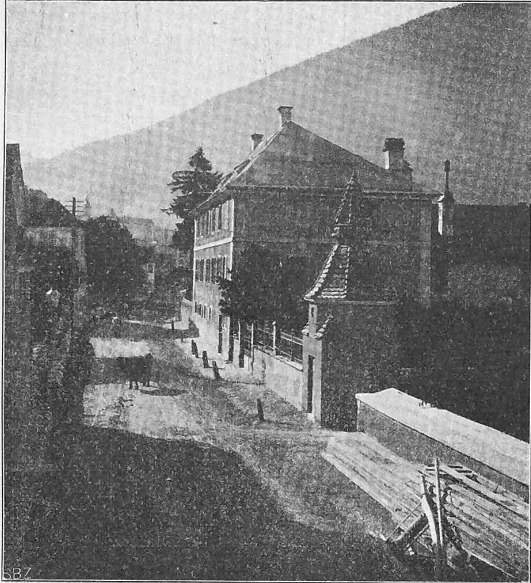


Abb. 3. Transformatorenhäuschen an der Malanserstrasse.

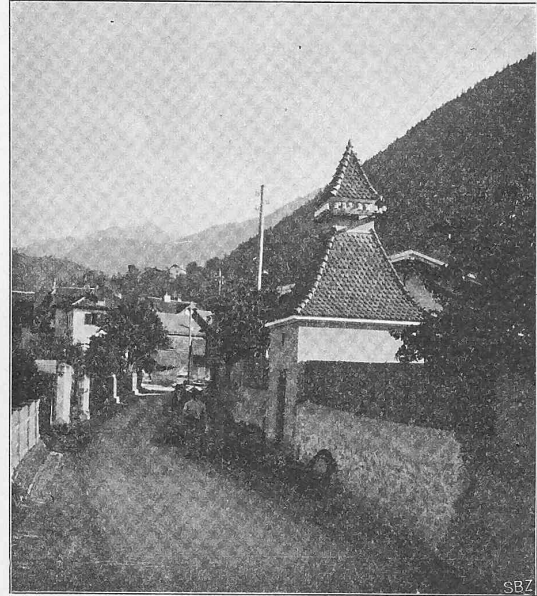


Abb. 5. Transformatorenhäuschen an der Sägenstrasse.

La salle de musique au 1er est de très bonnes dimensions, et bien desservie par les escaliers. La communication entre le Restaurant et la grande salle n'est pas bien résolue, il en est de même de la disposition de la scène.

Ce projet a pris des dimensions très considérables par le développement du vestibule nord, et celles du restaurant, ainsi que par la disposition non demandée d'un foyer et d'une chambre spéciale pour les musiciens. Le Jury pense toutefois que le projet pourrait facilement être réduit à des proportions plus modestes sans perdre des qualités qui l'ont fait distinguer.

intérieure n'est pas plaisante. La salle à manger est un peu exigüe; les dépendances pourraient être plus larges. Les orchestres sont disposés d'une façon très critiquable. Les aisances sont bien aménagées dans tout le bâtiment.

La salle de musique est excentrique et d'un mauvais accès. Le foyer a des proportions inconsidérées et n'est pas éclairé suffisamment.

L'auteur a cherché dans les lignes du toit une grande expression extérieure, mais il a commis la faute de conduire à ces grandes masses par des dispositions non motivées. La recherche de la simplicité demandée au programme est visible mais l'étude en beaucoup de points est décidément trop insuffisante.

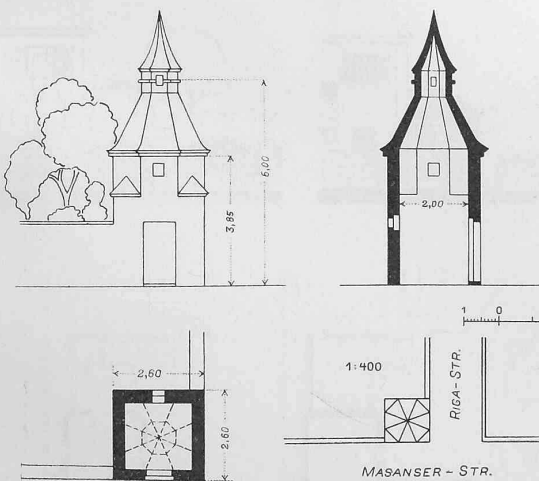


Abb. 4. Transformatorenhäuschen an der Malanserstrasse. — 1 : 200

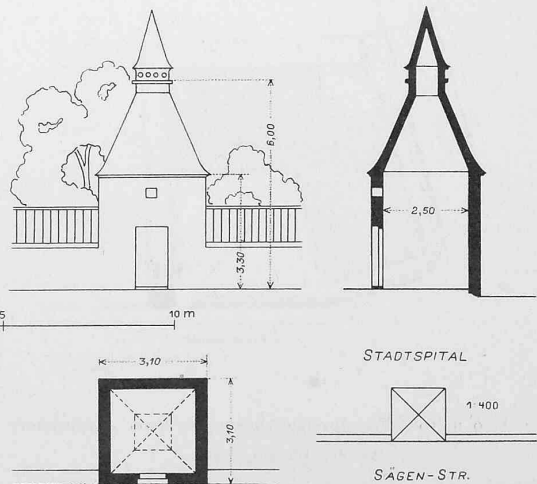


Abb. 6. Transformatorenhäuschen an der Sägenstrasse. — 1 : 200.

L'architecture de la variante est préférée par le Jury. Le caractère est un peu sévère pour l'expression du but, mais, en somme façades bien étudiées et heureuses dans leur groupement et dans leurs lignes.

N° 13. Disque or et blanc. La situation du bâtiment pourrait être acceptable; il est regrettable qu'elle ait pour effet de faire disparaître

Les grandes dimensions ont pour effet d'augmenter le volume et par conséquent le coût de ce bâtiment, le projet ne serait pas facilement réductible.

N° 15. «Bellevue». L'auteur a bien placé son bâtiment sur l'extrême limite nord en vue d'augmenter la partie sud destinée aux jardins. Les arbres actuels disparaissent.

La salle est à l'étage, d'où il résulte que la facilité de communication demandée entre celle-ci et les autres parties du bâtiment répond moins exactement que dans les projets précédents aux exigences du programme. L'entrée est bonne. La salle, très vaste, est augmentée par la disposition d'un podium vis-à-vis de la scène. Cette disposition paraît au Jury aller au delà du but.

La scène est bonne. Le magasin de décors est peu spacieux et mal placé. Le café-restaurant, bien exposé et bien étudié a toutes les dépendances désirables. La distribution des cabinets d'aisances ne donne pas grande satisfaction.

Les façades sont bien groupées et simples; la salle est bien caractérisée extérieurement.

Le coût serait élevé par le fait du grand développement de la salle et notamment de la hauteur de celle-ci.

N° 22. Armailli jouant du cor. Ce projet présente une bonne disposition analogue à celle du n° 2. Le bâtiment gagnerait à être porté un peu plus à l'Est afin d'assurer un meilleur dégagement au S.-O. et de ménager l'allée d'arbres longeant l'Ouest des Grands Places. Il est à noter que ce projet dépasse au Nord les limites fixées, non par des constructions, il est vrai, mais par une marquise couverte. Les arbres sont conservés.

La grande salle est placée à l'étage; il y a lieu de faire ici la même observation que pour le projet 15. Les escaliers d'accès au rez-de-chaussée sont bons et bien éclairés; la petite salle de musique est très bien disposée. La galerie devant la salle forme un dégagement qui serait très apprécié. Le Jury ne peut approuver la disposition des escaliers des galeries débouchant dans la salle au rez-de-chaussée, cela malgré la présence d'escaliers de sortie aux extrémités des galeries. La situation au sous-sol des cabinets ne donne pas entièrement satisfaction.

La scène est trop étroite et ne répond pas aux exigences d'un

aisances sont absolument négligées. Les locaux de société au 2^e étage ne répondent pas au programme.

Il en est de même de l'architecture en contradiction avec les conditions de simplicité demandées par le programme et avec ce qu'il serait désirable de voir ériger à Fribourg. Le Café présente un caractère qui fait penser plutôt à un Casino de bains de mer.

Transformatorenhäuschen in Chur.

Erbaut von den Arch. Nik. Hartmann & Cie., St. Moritz.

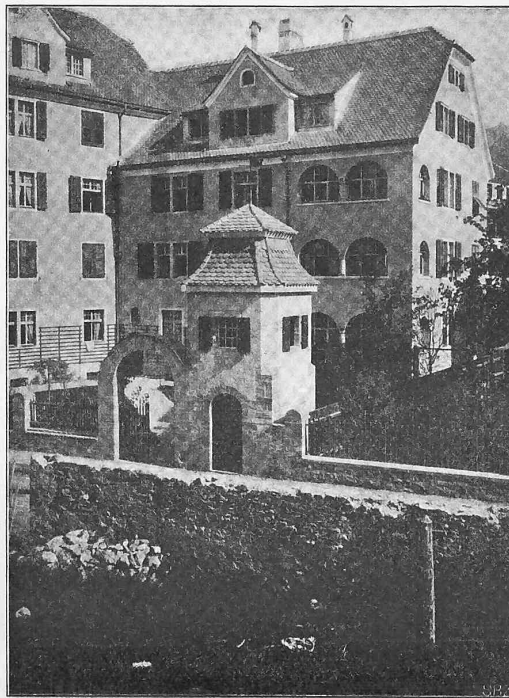


Abb. 7. Transformatorhäuschen beim «Laubenhof».

N° 48. «Viola, Bass und Geigen». La situation est bonne; les arbres sont partiellement conservés. L'entrée gagnerait à être élargie par l'enlèvement des cloisons qui l'étranglent. Le vestibule et les vestiaires sont de belles allures, clairs et très bien aménagés.

Le restaurant est trop petit, mais il peut facilement être agrandi en le réunissant à la «salle des pas perdus» qui n'est pas demandée et en reportant l'orchestre à l'extérieur. La salle à manger est petite, mais d'un agrandissement facile.

La communication de la salle et du restaurant est excellente. Les escaliers d'accès sont très bons; bonne disposition également des galeries. L'ouverture du rideau est trop basse par rapport aux galeries.

Les salles de sociétés sont trop petites, mais on pourrait en créer de plus grandes en disposant pour cela le logement du tenancier qu'on peut reporter aux combles.

La scène telle qu'elle est présentée est insuffisante, mais il y a la place disponible pour la rendre conforme. L'aménagement de la salle de musique serait à modifier; on peut se demander si la vouute en plein cintre répondra aux lois de l'acoustique.

L'architecture des façades, dans ses lignes principales accuse bien le caractère de l'édifice, et présente de bonnes lignes et une silhouette agréable. La partie de la scène dépassant la toiture pourrait être enlevée sans inconvénients; son utilité n'est pas démontrée. L'architecture de la grande salle devrait être mieux étudiée.

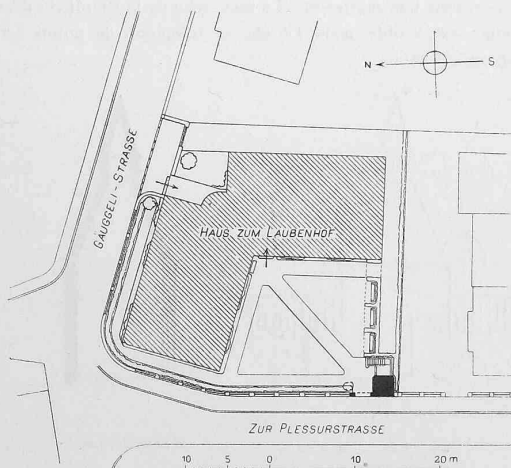
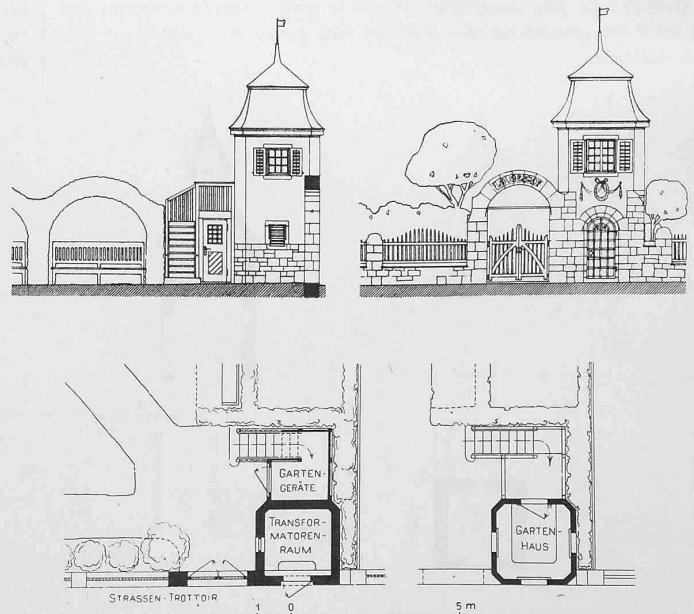


Abb. 8, 9 u. 10. Transformatorhäuschen beim «Laubenhof» an der Plessurstrasse.

Masstab 1 : 800 für den Lageplan, 1 : 200 für die Grundrisse und Ansichten.



théâtre bien aménagé; elle manque totalement de hauteur pour la manœuvre des toiles de fond.

Le restaurant est très bien disposé et bien éclairé, mais beaucoup plus vitré qu'il ne l'est désirable. La salle à manger, intitulée restaurant, laisse à désirer. Les dépendances sont comme ailleurs insuffisantes et les

Ce projet est bien pondéré et étudié, et il serait d'une exécution facile.

Après délibération, le Jury unanime a pris la décision d'allouer: Une première prime de 1600 frs. au projet n° 49. «Viola, Bass und Geigen», auteurs MM. Pfister frères, arch. à Zurich.